Paris, le 7 mars 2016

Objet : situation des classes de 3ème prépa-pro à la rentrée 2016

Madame la ministre,

Les classes de troisième dites préparatoires à l'enseignement professionnel (3ème prépa-pro) accueillent plus de 35 000 élèves par an dans les lycées professionnels (80 %) et les collèges. Très majoritairement de milieu social défavorisé, les élèves de ces classes présentent pour la plupart de grandes difficultés scolaires. Les enseignant-es de ces classes mettent tout en œuvre pour apporter remédiation, motivation pour les apprentissages scolaires et permettre aux jeunes de construire leur orientation, principalement vers la voie professionnelle.

A l'heure où les opérations de préparation de la rentrée 2016 sont en cours, en relation avec la mise en œuvre de la réforme collège que nous contestons, nous souhaitons attirer votre attention sur la situation propre aux moyens dédiés spécifiquement à ces classes de 3ème prépa-pro.

La remontée des situations dans les académies fait apparaître de fortes disparités quant aux dotations horaires attribuées à ces classes et une diminution de l'enseignement de découverte professionnelle. En effet, selon les académies, les établissements peuvent se voir attribuer une dotation allant de 32 à 38,5 heures pour un même effectif. Certains Recteurs reconnaissent l'importance d'une dotation conséquente, supérieure au minimum prévu (32 + 2,75 heures) alors que d'autres n'appliquent pas les arrêtés définissant les dotations horaires des classes de 3ème prépa-pro notamment l'article 7 de l'arrêté du 19 mai 2015, privant les établissements de ces moyens. Ainsi, selon les secteurs géographiques, nous observons de grandes inégalités pour la scolarité des élèves.

Point d'appui important pour les élèves et les enseignant-es, l'enseignement de complément de découverte professionnelle passe par la mise en activité (réalisations, projets…). Pour des raisons pédagogiques et de sécurité, cela ne peut se réaliser qu'en groupes à effectif réduit, or l'absence d'un cadre réglementaire pour la dotation permettant des séances à effectif réduit impose aux établissements l'utilisation de moyens prévus pour d'autres formations.

Lors de la rédaction de l'arrêté du 2 février 2016, nous avions alerté vos services sur les besoins horaires spécifiques pour les 3ème prépa-pro. Dans son rapport 2015-069 de septembre 2015, l'Inspection générale insiste aussi sur la nécessité de moyens supplémentaires permettant le co-enseignement ou le travail à effectif réduit. Lors du CSE du 10 décembre 2015, face à la demande répétée de l'ensemble des organisations syndicales d'abondement de moyens pour ces classes, la DGESCO avait annoncé qu'elle prendrait en compte cette préoccupation dans l'écriture d'une prochaine circulaire.

Nous demandons que l'ensemble des moyens afférents et indispensables à l'enseignement en classes de 3ème prépa-pro soient attribués. En cette année des trente ans du Bac Pro, ces classes préparant, entre autres, à la voie professionnelle ont d'urgence besoin d'être reconsidérées. Nous demandons que des moyens supplémentaires dédiés leur soient attribués dès la rentrée 2016.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'expression de nos salutations respectueuses.

Jérôme Dammerey	**Frédérique Rolet**	**Benoit Hubert**	**Paul Devin**
Co-secrétaire général du SNUEP-FSU	Co-secrétaire générale du SNES-FSU	Secrétaire général du SNEP-FSU	Secrétaire général du SNPI-FSU